



Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 mars 2024

Dématérialisation des bulletins de paie : convention avec ENSAP

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paie et de solde des agents publics, notamment son article 7 ;

Vu les articles R. 822-3 et suivants du code de l'éducation relatifs au centre national des œuvres universitaires et scolaires et aux centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Considérant les échanges en séance ;

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve l'adhésion du CROUS de Nice Toulon à l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de paie pour les agents du Crous et autorise la directrice générale à réaliser les formalités en ce sens y compris signature des documents afférents.

Fait à Nice, le 13 mars 2024

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon

Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 19
Membres présents : 14	Contre : 1
Membres représentés : 6	Abstention : 0
Votants : 20	